



N°10
08/06/2022



Animateur filière

Corinne BORDEAU
FREDON N-A
corinne.bordeau@fredon-na.fr

Suppléance :
Stéphane MESLIER
FREDON N-A
stephane.meslier@fredon-na.fr

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Vigne /
Edition Haut-Poitou N°X
du JJ/MM/AA »*



Edition **Haut-Poitou**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Données climatiques

Températures en hausse et peu de précipitations en perspective.

Phénologie

Chardonnay : de fin floraison à nouaison.

Sauvignon : de floraison à fin floraison.

Mildiou

Risque fort.

Oïdium

Risque fort.

Black rot

Risque fort sur les parcelles à historique.

Vers de la grappe

Toute première capture.

Cicadelle des grillures

Les captures s'intensifient.

Prochain bulletin le 14 juin 2022

Conditions climatiques

- **La semaine passée** (source Weather Measures- données météo spatialisées)

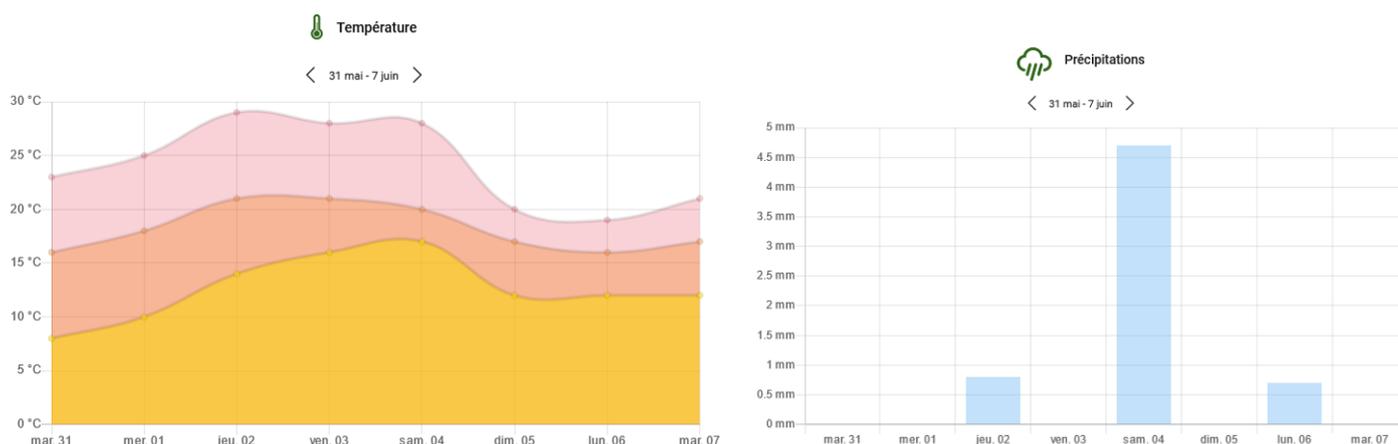
Température

Le début de la semaine dernière a été marqué par des températures matinales très fraîches (le 30 et 31 mai, respectivement 5.5 et 8.5°C). Le mois de juin a commencé par des températures maximales évoluant entre 19°C et 29°C et entre 10 et 17°C pour les minimales.

Pluviométrie

Le cumul des précipitations de la semaine est de 6.2 mm pour la station de Thurageau. Nous observons des différences notables selon les zones : environ 16 mm à Migné-Auxances comme à Marigny, 12.5 mm à Mirebeau, 20 mm à Maisonneuve.

Sur le secteur du Haut Poitou, aucun dégât de grêle ne nous a été signalé.



Source : Weather Measures (86_Thurageau_bsv)

- **La semaine à venir**

Température

Les températures attendues pour cette semaine devraient évoluer entre 13°C et 15°C pour les minimales et entre 20°C et 30°C pour les maximales. Le week-end sera très chaud.

Pluviométrie

Des averses sont annoncées pour la matinée du 8 juin. Nous devrions enregistrer entre 10 et 15 mm. Le temps deviendra sec les 2 prochains jours. Weather Measure prévoit quelques précipitations dimanche prochain, le cumul des précipitations ne devrait pas dépasser les 5 mm.

Stade phénologique (échelle BBCH)

La végétation est très active et la phénologie de la vigne garde son avance par rapport à 2021.

- **Chardonnay**

Echelle BBCH	Echelle Eichhorn et Lorenz
Stade moyen : entre les stades 69 et 71 (fin floraison et nouaison)	Stade moyen : entre le stade 25 et le stade 27 (fin floraison, 80 % des capuchons floraux sont tombés et nouaison, les ovaires grossissent et l'ensemble des pièces florales est détaché).

Remarque : nous observons une grande hétérogénéité des stades. Certaines grappes sont au stade grain de plomb.



Nouaison



Grain de plomb

(Crédit Photo : C. BORDEAU – FREDON NA)

• Sauvignon

Echelle BBCH	Echelle Eichhorn et Lorenz
Stade moyen : entre le stade 67 et 69 (70 % des capuchons floraux sont tombés et fin de la floraison).	Stade moyen : entre le stade 23 et le stade 25 (Pleine floraison, 50 % des capuchons floraux sont tombés et fin floraison, 80 % des capuchons floraux sont tombés).

Remarque : certaines grappes sont au stade nouaison.

• Période de floraison

[L'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques](#), abroge l'arrêté du 28 novembre 2003 et est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022.

Note d'information sur l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les conditions d'autorisation et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques en période de floraison pour certaines cultures ainsi que l'étiquetage de ces produits sont encadrés par arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Cet arrêté abroge les dispositions antérieurement applicables qui étaient fixées par arrêté du 28 novembre 2003. **Ces conditions visent aussi bien désormais les insecticides et acaricides que les fongicides et herbicides, ainsi que les adjuvants.**

Encadrement des autorisations de mise sur le marché :

La mise en œuvre des dispositions fixées par l'arrêté suscité implique de distinguer les cultures en fonction de leur potentiel attractif sur les pollinisateurs.

Les cultures suivantes sont considérées comme non attractives : Avoine, Blé, Epeautre, Lentille, Moha, Orge, Pois protéagineux - pois fourrager, Ray-grass, Riz, Seigle, Soja, Triticale, Tritordeum et autres hybrides du blé, **Vigne**, Pomme de terre, Houblon, autres cultures céréalières (hors Sarrasin et Maïs).

Par défaut, toutes les autres cultures sont considérées comme attractives. Les dispositions à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en période de floraison leur sont donc applicables.

Dans une période transitoire, les produits insecticides et acaricides bénéficiant de l'une ou l'autre des mentions dites « Abeilles » :

- « emploi autorisé durant la floraison, en dehors de la présence d'abeilles »
- « emploi autorisé au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence

d'abeilles »

- « emploi autorisé durant la floraison, et au cours des périodes de production d'exsudats en dehors de la présence d'abeilles »,

restent utilisables pour les usages concernés sur les cultures attractives en floraison ou sur les zones de butinage, jusqu'au renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché.

Encadrement de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques :

L'application des produits de protection sur les cultures attractives en floraison ou sur les zones de butinage ne peut désormais s'opérer que dans les **2 heures précédant le coucher du soleil et les 3 heures suivant son coucher**. Des adaptations de ces horaires devraient être possibles sous réserve de mise en œuvre de modalités apportant des garanties équivalentes pour réduire les risques d'exposition des abeilles et autres pollinisateurs.

A ce jour, en dehors des conditions de cultures sous serres et abris, qui de fait limitent l'exposition des pollinisateurs durant la floraison, aucune autre modalité apportant des garanties équivalentes pour réduire les risques d'exposition des abeilles et autres pollinisateurs n'est officiellement reconnue.

Par ailleurs, la restriction d'application à la période comprise entre les 2 H avant le coucher du soleil et les 3 H après, peut être supprimée si la contrainte horaire diminue l'efficacité des traitements du fait d'une activité exclusivement diurne des bioagresseurs ou si la réalisation dans un délai contraint est incompatible avec les enjeux d'efficacité du traitement fongicide compte tenu de la rapidité de développement de la maladie.

A titre transitoire jusqu'au 20 juillet 2022, l'application des produits peut être réalisée sans contrainte horaire sous réserve que la température soit suffisamment basse pour éviter la présence d'abeilles.

Les heures de début et fin, ainsi que le motif de cette dérogation doivent être consignés dans le registre pour la production végétale (cahier de traitements).

Un couvert végétal installé dans une culture pérenne, étant susceptible de constituer une zone de butinage, doit être rendu non attractif pour les pollinisateurs préalablement à tout traitement insecticide ou acaricide sur la culture pérenne.

Maladie

• Mildiou

Quelques éléments de biologie

Le mildiou se conserve l'hiver sous forme d'œufs d'hiver dans les jeunes rameaux, baies, et plus particulièrement feuilles atteintes de mildiou « mosaïque ».

Au printemps, lorsque les températures deviennent plus clémentes, les œufs germent. Un filament germinatif apparaît à l'extrémité duquel se forme une macroconidie. A maturité, lors des épisodes pluvieux, elle libère des zoospores permettant les contaminations primaires de printemps. Les premiers symptômes se manifestent une dizaine de jours après, ce qui correspond à la période d'incubation.

Les contaminations secondaires, se produiront par la suite. Elles pourront avoir une période d'incubation plus courte (4 à 5 jours en conditions plus favorables).

Suivi des œufs d'hiver

La maturité des œufs est atteinte depuis la semaine du 11 mai.

Réceptivité de la vigne

La vigne est réceptive à partir du stade moyen « première feuille étalée ».

Durée d'incubation du mildiou en fonction de la température (Source : Guide Viticulture Durable Charentaise)

Température (°C)	12	14	16	18	20	22	24	26	28
Incubation (jours)	14	10	8	6	5	4	4	4	6

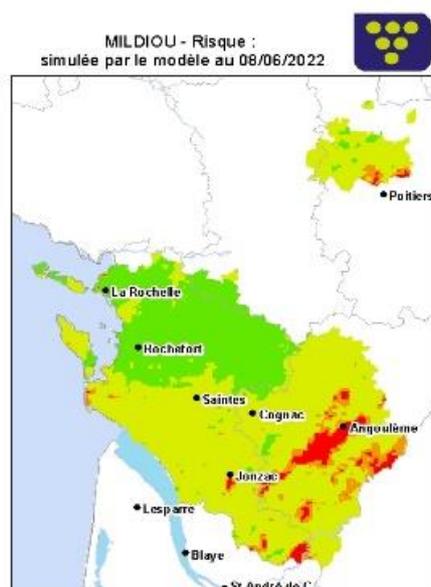
Prévisions météorologiques (08/06/22) - Météo France

Hypothèse météorologique	08/06	09/06	10/06	11/06	Cumul de pluie (en mm)
H1	5	0	0	0	5
H2	11	0	0	0	11
H3	22	0,1	0	0	22,1

Du 08/06 au 11/06, la prévision météorologique la plus probable (H2) annonce un épisode pluvieux de 11 mm le 08/06. L'hypothèse H3 annonce un épisode pluvieux de 22 mm le 08/06. Les températures vont augmenter de 21 à 29°C pour les maximales et se maintenir entre 10 et 13°C pour les minimales.

Les deux hypothèses météorologiques H1 et H3 n'ont que 10 % de chance d'être dépassées et constituent une limite à la zone d'incertitude due à la prévision météorologique.

Situation de J-7 à J	Simulation de J à J+3
<p>Au cours de la semaine dernière, le risque potentiel est resté globalement faible dans le vignoble. Néanmoins, un risque potentiel fort à très fort a été observé d'une manière éparse pendant l'épisode pluvieux du 04/06.</p> <p>Le modèle a calculé des contaminations épidémiques dans le sud du vignoble.</p>	<p>Dans les trois jours à venir, les zones concernées par un risque potentiel fort à très fort vont augmenter sans pour autant devenir majoritaire dans le vignoble du Haut-Poitou.</p> <p>Dans le cas de l'hypothèse la plus probable, le modèle calcule très localement des contaminations épidémiques. Dans le cas de l'hypothèse H3, des contaminations épidémiques pourraient être enregistrées sur l'ensemble du vignoble.</p>



fait le 08/06/2022

■ Risque très faible
■ Risque faible
■ Risque fort
■ Risque très fort

Situation sur le terrain

Le stade de sensibilité est désormais atteint à l'échelle du vignoble. Les œufs de mildiou sont murs. **Les observations faites le 07/06, ont permis de détecter la première tache de mildiou dans le TNT de Marigny-Brizay sur Chardonnay.** Dans les quatre autres témoins non-traités (TNT) : Neuville du Poitou, Mirebeau, Chouppes, et Thurageau aucune tache de mildiou n'a été observée. **En revanche, des taches ont été relevées dans 2 parcelles de références à Marigny-Brizay sur Chardonnay et à Beaumont sur Sauvignon. On nous signale aussi des sorties de taches sur Cabernet à Marigny Brizay.**

Evaluation du risque :

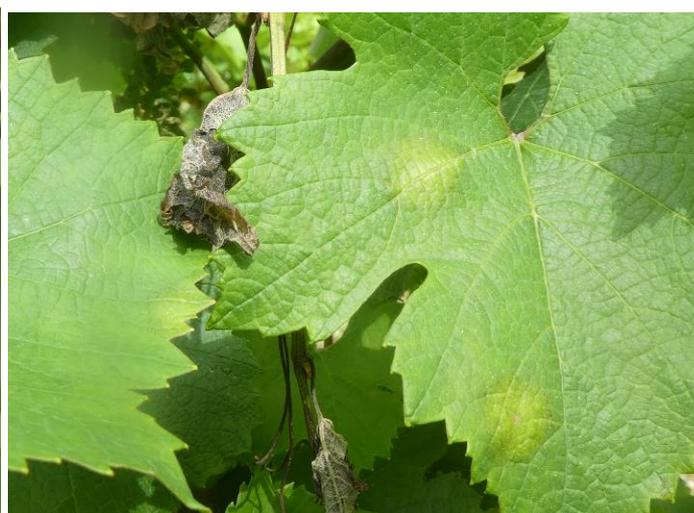
Les précipitations de ce jour et un calcul par le modèle de nouvelles contaminations augmente le risque.



Risque fort

Méthodes alternatives :

Les premières taches sont dues à un effet « splashing » de la pluie sur le sol vers la végétation. Le travail du sol ou au contraire l'enherbement sont tous les deux des moyens pour limiter l'effet éclaboussures. L'épamprage permet d'éliminer la végétation basse, premiers relais des contaminations primaires de mildiou.



Taches de mildiou sur feuille face supérieure et inférieure

(Crédit Photo : C. BORDEAU- FREDON NA)

 Consultez la fiche « [mildiou](#) » du Guide de l'Observateur

• Oïdium

Quelques éléments de biologie

Ce champignon a besoin d'une forte hygrométrie pour germer. Des températures comprises entre 4°C et 35-40°C sont nécessaires pour la germination des spores, avec un optimum entre 20 et 25°C.

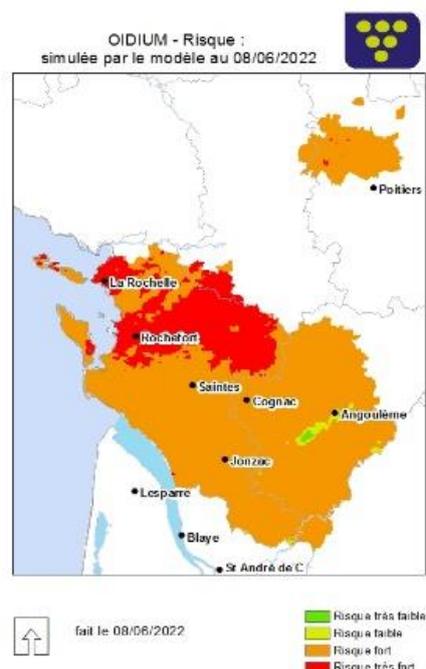
En Haut-Poitou, les premiers symptômes détectés sont généralement des taches se développant sur la face inférieure puis supérieure des feuilles, mais nous pouvons également observer des dégâts sur les pétioles, les bases de rameaux et sur les baies en formation.

Période de risque

Boutons floraux séparés à fermeture complète de la grappe (stade BBCH 57 à stade BBCH 77).
Pour les parcelles ayant un historique oïdium important, la vigilance peut commencer au stade boutons floraux encore agglomérés.

Bulletin de Modélisation des Risques Oïdium : IFV

Situation de J-7 à J	Simulation de J à J+3
<p>Au cours de la semaine dernière, le risque potentiel est resté fort avec très localement des zones délimitées de risque potentiel très fort.</p> <p>Le modèle a calculé des contaminations épidémiques d'une manière éparse dans le vignoble. D'après le modèle, le nombre d'organes contaminés au cours de la semaine dernière reste faible.</p>	<p>Au cours des trois prochains jours, le risque va devenir majoritairement fort.</p> <p>Dans le cas de l'hypothèse la plus probable, des nouvelles contaminations épidémiques sont calculées dans le vignoble. D'après le modèle, le nombre d'organes contaminés devrait être faible.</p>



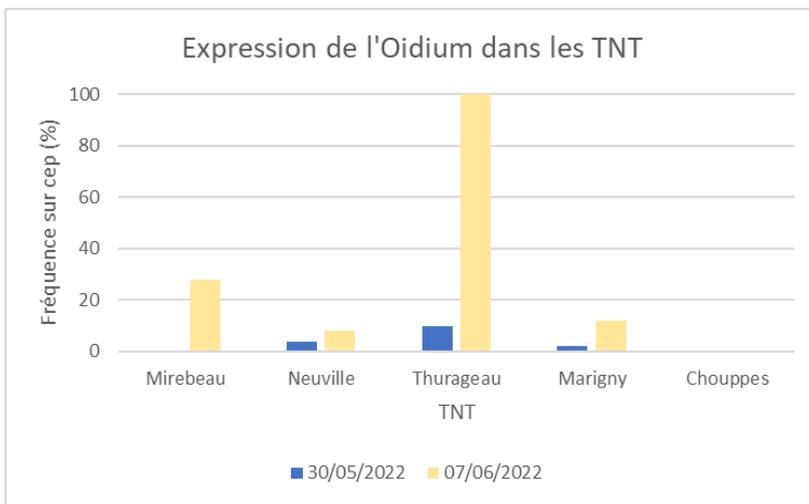
Situation sur le terrain

Le stade de sensibilité de la vigne est atteint.

L'oïdium poursuit sa progression dans les témoins. Les observations faites le 07/06, dans les cinq témoins non-traités (TNT) montrent l'absence d'oïdium dans le témoin de Chouppes. En revanche, les quatre autres TNT évoluent en termes de fréquence de la maladie sur ceps (Cf. graphique ci-dessous).

Le Témoin de **Thurageau, quant à lui, est déjà à une fréquence de 100 % de ceps atteints. Il sera réduit à 10 ceps pour les prochaines observations.**

Les observations faites sur l'ensemble des parcelles de référence ne montrent pas de contamination.



Tache d'oïdium sur chardonnay
(Crédit Photo : C. BORDEAU – FREDON NA)

Evaluation du risque :

Les températures moyennes restent favorables à l'oïdium. La sensibilité de la vigne est importante pour l'ensemble des cépages. Le modèle calcule de nouvelles contaminations sur l'ensemble du vignoble.



Risque fort

Consultez la fiche « [oïdium](#) » du Guide de l'Observateur

• Black rot

Le Black rot provoque des taches marron bien délimitées par un liseré plus foncé. Au bout de quelques jours, elles présentent des petits points noirs visibles à l'œil nu (les pycnides). La vigne est réceptive dès le débourrement. La grappe est très vulnérable du stade 23 (floraison) jusqu'au stade 33 (fermeture de la grappe). Le risque vient de l'inoculum présent sur les bois, vrilles et restes de grappes de l'an passé.

Modélisation (Bulletin de Modélisation des Risques : IFV)

Le modèle prévoit le maintien d'un risque potentiel très fort.

Situation sur le terrain

La tournée du 7 juin n'a pas mis en évidence de contaminations hormis quelques taches sur le feuillage.

Historiquement, le vignoble du Haut-Poitou est rarement impacté par cette maladie. Toutefois, il convient de rester vigilant et de ne pas la sous-estimer.

Evaluation du risque :

La vigilance s'impose dans les parcelles avec un historique « black rot ».



Risque fort

Consultez la fiche « [black rot](#) » du Guide de l'Observateur

Ravageurs

• Vers de la grappe

Quelques éléments de biologie

L'eudémis et la cochyliis effectuent une diapause facultative au stade chrysalide (contrairement à la pyrale de la vigne). La réduction de la longueur du jour, déclenche l'entrée d'une grande majorité de chenilles en diapause. Une certaine quantité d'énergie thermique reçue par la chrysalide est nécessaire pour sortir de la diapause. La date des premières émergences printanières des papillons est estimée par le modèle de Roehrich. L'émergence des papillons peut s'étaler sur 2 à 4 semaines. La cochyliis émerge avant l'eudémis. Les premiers adultes émergent début avril avec une protandrie de 2 à 3 jours (sortie des mâles avant les femelles).

Situation sur le terrain

- Cochyliis : la première capture de deuxième génération a eu lieu à Doux. Seulement un papillon a été piégé sur les 13 sites
- Eudémis : 2 captures ont été constatées le 7 juin dans le piège de Beaumont.
-

Evaluation du risque :

Les niveaux de dégâts ne sont pas liés directement au nombre de captures.

L'évaluation du risque de la première génération de tordeuses se fera qu'après comptages des glomérules (agglomération des boutons floraux par les soies) après la floraison. Ces comptages seront décisifs pour savoir si le seuil indicatif de risque est dépassé ou non.

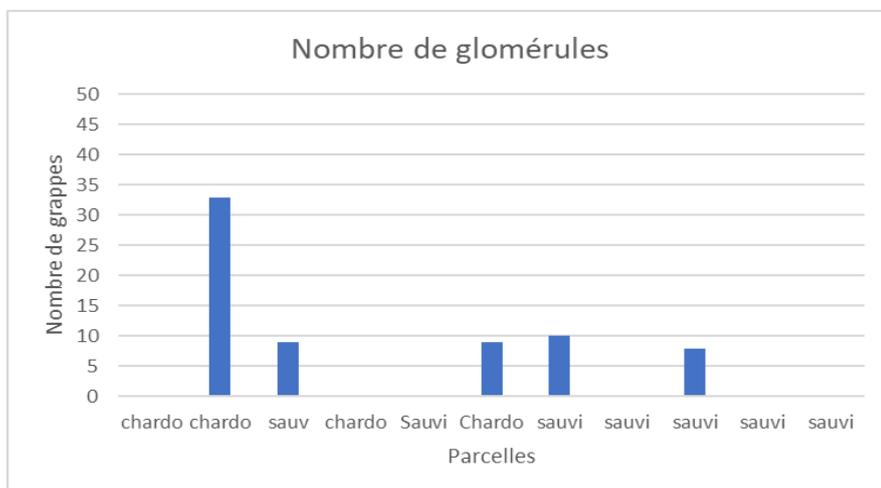
Seuil indicatif de risque : de 30 à 70 glomérules pour 100 grappes observées.

En première génération la lutte contre ce ravageur est rarement justifiée. Les auxiliaires jouent leur rôle.

Observation en parcelles :

Les derniers comptages réalisés le 7 juin confirment un dépassement de seuil dans une parcelle.

Il est nécessaire d'être vigilant en début de deuxième génération lorsque le seuil indicatif de risque est dépassé.



Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent : Les produits de biocontrôle sont listés dans la dernière note de IFV consultable en cliquant sur ce lien : [liste des produits de biocontrôle](#)

Consultez la [fiche technique « vers de la grappe »](#)

- **Cicadelle des grillures (*Empoasca vitis*)**

Quelques éléments de biologie :

Cet insecte est polyphage. Il est dommageable à la vigne par les piqûres sur feuilles provoquant des grillures. L'importance des attaques est généralement limitée.

Les premières générations sont généralement peu dommageables pour la vigne. En revanche, les attaques d'été peuvent provoquer des symptômes de grillures préjudiciables pour la récolte. Le vol des adultes est suivi grâce à un piège chromatique de couleur jaune contenant une plaque engluée (attraction visuelle).

La courbe de vol ainsi élaborée permettra de définir le début du suivi larvaire sur feuilles qui se situe environ 3 semaines après le pic de vol des adultes. Ce sont bien les larves qui causent les dégâts par leurs piqûres nourricières.

Observation en parcelles :

Les cicadelles vertes adultes sont observées sur la face inférieure des feuilles dans le vignoble du Haut-Poitou. Plusieurs espèces sont présentes : elles ne sont pas spécialement inféodées à la vigne.

La présence de jeunes larves de cicadelle des grillures en parcelle se confirme.

Quatre pièges chromatiques jaune ont été installés sur le territoire du Haut-Poitou. Les captures d'adultes s'intensifient. A ce jour, nous n'avons pas constaté de dégât sur feuillage.

Evaluation du risque :

Le début du suivi larvaire sur feuilles se situe environ 3 semaines après le pic de vol des adultes.

Seuil indicatif de risque : entre 50 et 100 larves de cicadelles des grillures pour 100 feuilles observées.

Les structures actuelles partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Haut-Poitou sont les suivantes : un réseau d'observateurs (viticulteurs ou techniciens), coordonné par FREDON Nouvelle Aquitaine, le Syndicat du Haut-Poitou, la coopérative Loire Vini Viti Distribution (LVVD), les Etablissements Soufflet, l'Institut Français de la Vigne et du Vin.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité".